

JOURNÉE NATIONALE

Les MRE célèbrent leur journée dans de nouvelles conditions

C'est aujourd'hui qu'est célébrée la journée nationale des Marocains résidant à l'étranger. Une occasion de faire le point sur la réalité de cette catégorie des concitoyens marocains et chercher à relever les problèmes auxquels ils font face et leur donner une occasion de s'exprimer. Or, cette célébration a lieu dans des circonstances toutes particulières puisqu'elle se tient au lendemain de l'adoption par le Maroc d'une nouvelle Constitution. Nouveauté qui apporte de nombreux avantages pour les citoyens marocains résidant à l'étranger. Si l'année dernière la principale préoccupation avait été de résoudre les effets de la crise économique et financière sur les MRE, aujourd'hui, cette célébration a un autre goût. En effet, tant les citoyens marocains résidant à l'étranger que les départements et autres entités concernés par la gestion des affaires de cette communauté ont les yeux rivés vers les apports de la nouvelle constitution tout particulièrement en matière de droits. Car, les MRE avaient appelé pendant des années à reconnaître leur plein droit de citoyenneté notamment en termes politique et électoral. Chose que reconnaît, désormais, la nouvelle loi fondamentale qui leur garantit



la pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent ainsi se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. Sur un autre volet, la constitution incite les pouvoirs publics à œuvrer pour assurer «une participation aussi étendue que possible des marocains résidant à l'étranger aux institutions consultatives et de bonne gouvernance créées par la Constitution ou par la loi». Dans le même sens le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger se trouve rehaussé au niveau des institutions constitutionnalisées. Ses tâches sont expressément définies. Il a pour mission d'émettre des

avis sur les orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine, les mesures ayant pour but de garantir leurs droits et préserver leurs intérêts, ainsi qu'à contribuer au développement humain et durable de leur pays d'origine et à son progrès. Tous ces acquis feront l'objet de discussions à l'occasion de cette journée nationale dédiée aux citoyens marocains résidant à l'étranger. Débat qui sera axé plus particulièrement sur les mesures devant permettre la concrétisation de ces acquis constitutionnels. ■

Brahim Mokhliss
NATION, PAGE 4

CÉLÉBRATION

Journée nationale des MRE

La nouvelle Constitution offre de nombreux avantages aux citoyens marocains résidant à l'étranger.

BRAHIM MOKHLISS

Les citoyens marocains résidant à l'étranger célèbrent aujourd'hui leur journée nationale. Célébration qui se tient à un moment où l'on accorde un intérêt particulier à la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ainsi, en prenant en considération les politiques conjoncturelles et les stratégies à long terme, le Maroc célèbre chaque année la journée nationale des Marocains résidant à l'étranger (MRE). Une occasion de faire le point sur la réalité de cette catégorie des concitoyens marocains et de chercher à relever les problèmes auxquels ils font face et leur donner une occasion de s'exprimer.

Or si l'année précédente la priorité avait été donnée à l'atténuation des effets de la crise économique et financière sur cette communauté, cette année cette célébration a un autre goût. En effet, elle a lieu au lendemain de l'adoption par le Maroc d'une nouvelle Constitution qui donne une place de choix aux citoyens marocains résidant à l'étranger.

Justement, après avoir milité, appelé, demandé et fait pression pour que ses droits politiques soient entièrement reconnus, cette communauté a gagné son pari. Il suffit de parcourir les dispositions qui évoquent directement cette catégorie des citoyens marocains pour se rendre compte qu'ils ont eu gain de cause. Dans le premier titre, la loi fondamentale met en avant la défense des intérêts de la communauté marocaine à l'étranger. Ainsi, il est spécifié clairement à l'article 16 que «le Royaume du Maroc œuvre à la protection des droits et des intérêts légitimes des citoyennes et des citoyens marocains résidant à

LES CLÉS

Opportunité

- La journée nationale de la communauté marocaine à l'étranger est une occasion de faire le point sur la réalité de cette catégorie de concitoyens marocains et chercher à relever les problèmes auxquels ils font face et leur donner une occasion de s'exprimer.

Droits

- Les Marocains résidant à l'étranger jouissent, désormais, des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales.

l'étranger, dans le respect du droit international et des lois en vigueur dans les pays d'accueil. Il s'attache au maintien et au développement de leurs liens humains, notamment culturels, avec le Royaume et à la préservation de leur identité nationale. Il veille au renforcement de leur contribution au développement de leur patrie, le Maroc, et au resserrement des liens d'amitié et de coopération avec les gouvernements et les sociétés des pays où ils résident ou dont ils sont aussi citoyens.»

Si cela a été bien accueilli par les MRE, il y a d'autres nouvelles dispositions constitutionnelles qu'ils ont beaucoup plus applaudies. Il s'agit de celles qui consacrent, sans équivoque, leurs droits politiques liés à la citoyenneté. Il s'agit du droit de vote et de se porter candidat lors des différentes échéances électorales (nationales et locales).

C'est l'article 17 de la nouvelle Constitution qui leur garantit ces droits. En effet, il dispose d'une manière claire que «les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y com-



Dans le premier titre, la loi fondamentale met en avant la défense des intérêts de la communauté marocaine à l'étranger.

pris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine de même les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence.» Les acquis dont viennent de jouir les MRE sur le plan constitutionnel ne s'arrêtent pas là. La nouvelle Constitution leur garantit de prendre part à toutes les institutions consultatives instituées et celles de bonne gouvernance créées. C'est l'article suivant qui le précise en ces termes : «les pouvoirs publics œuvrent à assurer une participation aussi étendue que possible des Marocains résidant à l'étranger aux institutions consultatives et de bonne gouvernance créées par la Constitution ou par la loi.»

Tous ces avantages sont couronnés par la constitutionnalisation du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

Celui-ci a désormais pour tâche, selon la nouvelle Constitution, «d'émettre des avis sur les orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine,

les mesures ayant pour but de garantir leurs droits et préserver leurs intérêts, ainsi qu'à contribuer au développement humain et durable de leur pays d'origine et à son progrès». Tous ces atouts constitutionnels sont à même d'encourager les citoyens marocains résidant à l'étranger à avoir des liens plus étroits avec leur pays d'origine et à participer à son développement.

Or, ainsi qu'ils le disent, il faut que ces principes constitutionnels soit concrétisés, et ce à partir des prochaines élections législatives. ■

“ Les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales.”



Rencontre

En commémoration de la journée nationale de la communauté marocaine à l'étranger, célébrée le 10 août de chaque année, le ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger organise, aujourd'hui à Rabat, une rencontre sous le thème : «la nouvelle Constitution et l'optimisation de l'action au service de la communauté marocaine résidant à

l'étranger». Cet événement s'inscrit dans le cadre du débat public couronné par l'approbation de la nouvelle Constitution.

En parallèle à la table ronde et au débat autour du sujet, un espace sera mis à la disposition des différentes institutions et administrations nationales fournissant des services aux Marocains résidant à l'étranger.